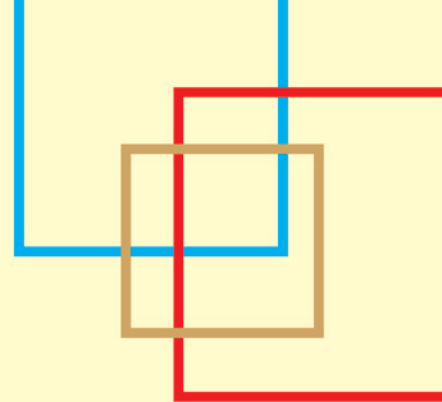
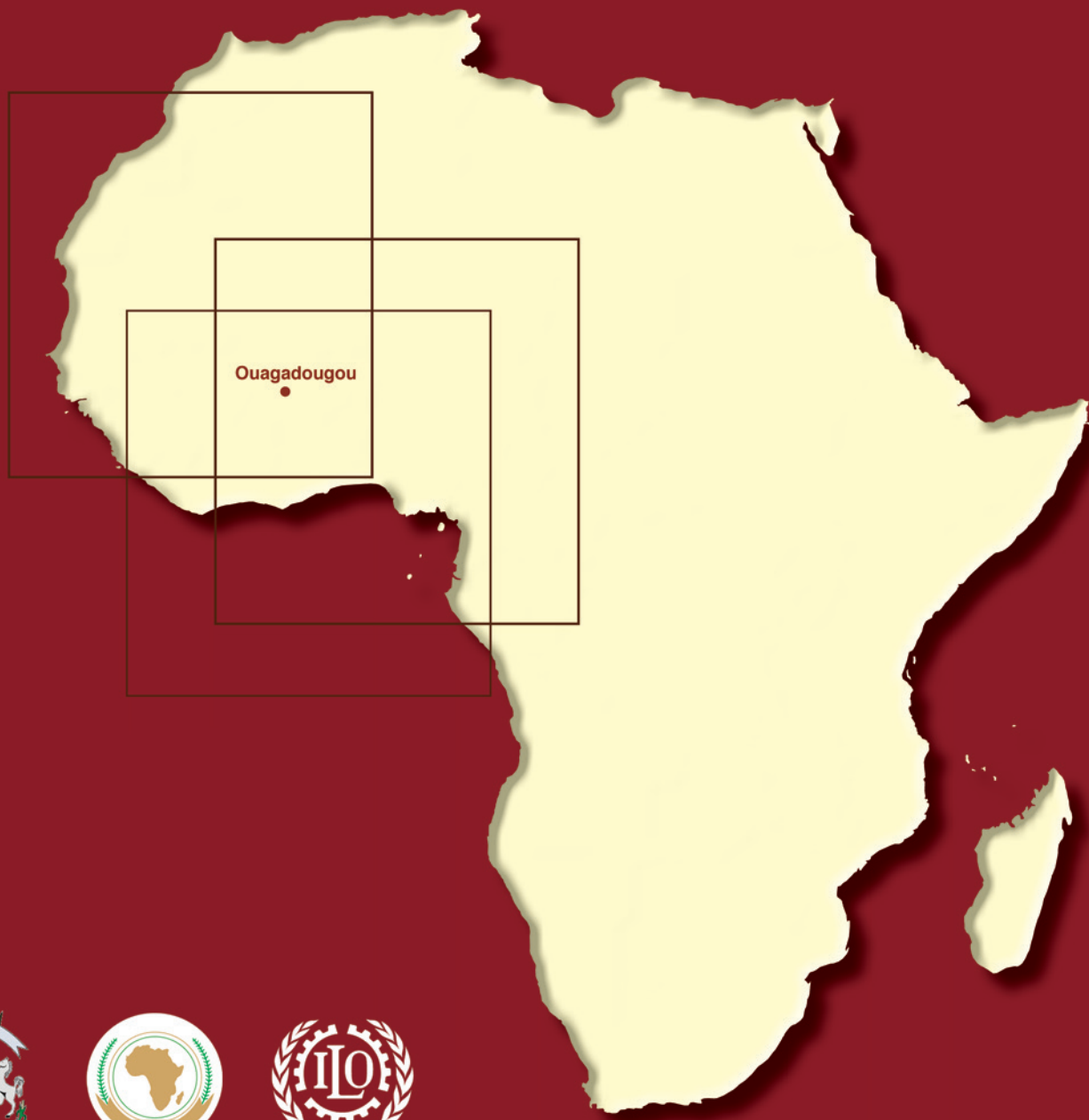


Second Forum des Partenaires Sociaux Africains sur  
la Mobilisation du Dialogue Social pour la mise  
en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi en Afrique



# Agir ensemble pour le Pacte mondial pour l'Emploi de l'OIT

## DECLARATION



## Agir ensemble pour le Pacte mondial pour l'Emploi de l'OIT

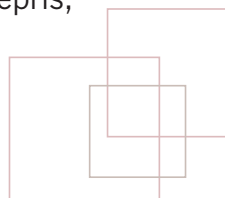
### DECLARATION

1. Nous, représentants d'organisations d'employeurs et de travailleurs membres de la Confédération Pan-africaine des Employeurs (CPE), de l'Organisation Régionale Africaine de la Confédération Syndicale Internationale (CSI-Afrique) et de l'Organisation de l'Unité Syndicale Africaine (OUSA), nous sommes réunis à Ouagadougou, Burkina Faso, le 30 novembre 2009, (en présence de représentants de la société civile, d'institutions régionales et internationales,) à l'occasion du 2<sup>e</sup> Forum des Partenaires Sociaux.
2. Nous nous sommes concertés pour une appropriation collective du Pacte mondial pour l'Emploi et, ce faisant, identifier les voies et moyens d'assurer sa mise en œuvre effective dans nos pays respectifs en fonction des situations et des priorités nationales.
3. Nos échanges, dans cette perspective, ont porté (i) sur l'impact de la crise financière et économique sur la situation des économies, des entreprises et de l'emploi sur le continent africain, (ii) sur le Pacte mondial pour l'emploi conçu comme réponse stratégique des mandants tripartites de l'OIT à la crise et (iii) sur l'état du dialogue social en Afrique et les conditions permettant d'en tirer pleinement parti pour garantir la mise en œuvre des options de politiques énoncées dans le Pacte.

### Effets de la crise économique et financière en Afrique



4. Nous notons que la crise vient au pire moment pour l'Afrique. Elle aggrave les crises alimentaire, énergétique et climatique, sources de précarisation et de pauvreté accrues. Les prévisions de croissance économique sont revues à la baisse à 2,8% en 2009, soit moins de la moitié des 5,7% estimés pour 2008. En raison de pertes de revenus, de réserves de change et d'activités économiques et d'une réduction de programmes sociaux, l'environnement économique et social a vu sa capacité à créer des entreprises durables et des emplois décents et productifs s'éroder graduellement. Ainsi, il est à craindre que la crise n'aggrave les dysfonctionnements des marchés du travail et n'engendre à long terme un chômage et un sous-emploi encore plus importants. En un mot, cette crise est de nature à compromettre les efforts de redressement entrepris, non sans certains succès, par le continent ces dernières années.

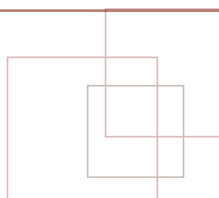


5. Nous relevons que la crise actuelle a mis à jour les lacunes dont souffre la gouvernance politique, économique et sociale du continent ainsi que le retard pris pour engager les réformes de structure nécessaires. Dans le même temps, nous sommes conscients du temps et surtout de la détermination qui seront nécessaires pour passer d'une situation davantage marquée par des discours à de véritables plates-formes fondées sur le débat constructif et l'action.
6. Dans cette perspective, nous nous félicitons de l'adoption à la session de juin 2009 de la Conférence internationale du Travail juin 2009 du Pacte Mondial pour l'Emploi comme stratégie de sortie crise conçue par les gouvernements, les organisations des travailleurs et les organisations des employeurs à l'échelle du monde. Bien plus, pour nous Africains, il revêt une signification supplémentaire. Il est l'occasion idoine pour les gouvernements de passer enfin à l'action en mettant en œuvre des réformes de structure identifiées mais longtemps différées. Il est l'occasion idoine pour les organisations d'employeurs et de travailleurs de revisiter leurs systèmes de gouvernance et modes de fonctionnement afin de répondre efficacement aux besoins et attentes de leurs membres tant en période de crises que de non-crise.
7. C'est pour ces raisons que nos contributions et propositions reposent sur quelques convictions fortes. D'abord, celle de l'importance de la dimension humaine du développement, qui suppose la promotion d'une croissance forte, équilibrée et durable et des politiques publiques facilitant une répartition équitable des revenus dans la société. Ensuite, celle selon laquelle le Pacte mondial pour l'Emploi appelle à un système de marché plus équitable, plus efficace et mieux régulé. Enfin, celle que cette crise rappelle à quel point l'économique et le social sont intimement liés, et qu'il ne peut y avoir de progrès social dans une économie où ne prévaut que la seule satisfaction des actionnaires, tout comme il n'y a pas de progrès social sans des entreprises durables en situation de produire, dans les meilleures conditions d'efficacité et d'efficience possibles, des richesses et des emplois décents.

## **Mise en œuvre au niveau national du Pacte Mondial pour l'Emploi**

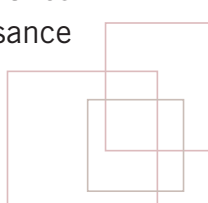


8. Nous en appelons à un déploiement au plan national du Pacte Mondial pour l'Emploi. Pour ce faire, il nous semble important de poser cinq préalables:



## Agir ensemble pour le Pacte mondial pour l'Emploi de l'OIT

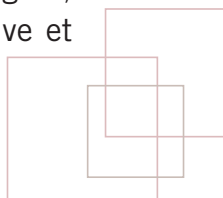
### DECLARATION

- a) la nécessité d'une reprise à haute intensité d'emplois et basée sur le travail décent.
  - b) le renforcement du développement local et de l'intégration régionale pour des entreprises durables.
  - c) la promotion d'une approche de développement basée sur les droits au travail par le biais du dialogue social.
  - d) une vision du Pacte, non pas comme un outil pour parer aux urgences, mais comme un instrument permettant d'engager un processus de développement durable et équitable.
  - e) la nécessité de passer en fin du stade du discours à celui de l'action concrète face aux menaces et défis que pose la crise financière et économique à l'Afrique.
9. Dans ce cadre, nous en appelons à la mise en œuvre des dix priorités suivantes:
- a) Appuyer les processus d'intégration économique régionale.
  - b) Soutenir le développement et le renforcement des micro, petites et moyennes entreprises pour accélérer la reprise de l'emploi.
  - c) Promouvoir un environnement propice au développement des affaires.
  - d) Mettre un accent particulier sur l'emploi des jeunes.
  - e) Réorienter les Programmes par Pays pour le Travail Décent (PPTD) afin d'assurer une assistance ciblée aux partenaires sociaux.
  - f) Travailler étroitement avec les agences du Système des Nations Unies pour promouvoir la cohérence des politiques et mobiliser les ressources nécessaires à la reprise.
  - g) Investir davantage dans l'agriculture pour promouvoir le développement rural et l'emploi rural et faire de l'Afrique un exportateur net en produits alimentaires.
  - h) Appuyer la création et l'amélioration de systèmes de protection sociale efficace et ciblés dans le cadre de stratégies de sortie de crise.
  - i) Veiller au respect des principes et droits fondamentaux au travail et des normes internationales du travail, plus particulièrement les Conventions 87 et 98 sur la liberté syndicale et la reconnaissance effective du droit de négociation collective.
  - j) Promouvoir le tripartisme et le dialogue social.
- 



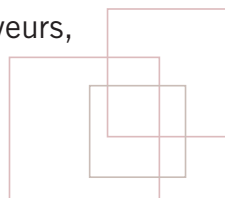
## **Plus de vigueur et de profondeur au dialogue social**

10. Quelque soit sa pertinence, la mise œuvre réussie du Pacte n'est pas un exercice qui va de soi. Adopté de manière concertée, le Pacte ne peut être mis en œuvre sans concertation et sans engagement commun. C'est dire combien nous devons veiller à la qualité du dialogue social entre les gouvernements et les partenaires sociaux. A l'observation, la pratique du dialogue dans nombre de nos pays ne nous semble pas encore avoir fait ses preuves et ne nous paraît pas toujours à la hauteur des enjeux - dont celui que constitue le Pacte -, tant au niveau du fond que de la méthode.
11. C'est pourquoi, notre ambition commune est d'apporter une contribution à un indispensable dialogue social tout autant renouvelé que renforcé et diversifié. Un dialogue social fondé sur l'existence de structures de dialogue pérennes et fonctionnelles et le partage de l'agenda et du calendrier. Un dialogue social qui fait de la contractualisation des recommandations la règle et non l'exception. Un dialogue social exempt d'interventionnisme gouvernemental dans le choix des partenaires sociaux y participant, lesquels, en tout état de cause, doivent être des organisations indépendantes et représentatives. Un dialogue social qui, tenant compte de l'imbrication croissante de l'économique et du social, s'ouvre à un plus grand nombre de thématiques : la mondialisation, l'intégration régionale, la croissance économique, la lutte contre la pauvreté (Objectifs de Développement pour le Millénaire, DSRP, etc.), la compétitivité des entreprises, les nouvelles formes de relations de travail, la liberté d'association et la négociation collective, la restructuration et le redressement des entreprises, les licenciements, la flexibilité des relations contractuelles et du temps de travail, les conditions de préservation des emplois, la productivité et la répartition des bénéfices, la mobilité des entreprises et des salariés, etc.
12. Les chantiers visés sont vastes et complexes. C'est pourquoi nous sommes convaincus de la nécessité de bâtir des partenariats forts entre les Etats nationaux et les institutions internationales et régionales très actives dans la recherche de solutions à la crise. A cet égard, nous renouvelons notre vœu de développer une coopération active et



fructueuse avec la Commission de l'Union Africaine, la Banque Africaine de Développement et d'autres partenaires au développement tels que la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, l'Union européenne, la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International, ainsi que les Agences du Système des Nations Unies. Pour ce faire, l'assistance du Bureau International du Travail nous sera fort utile.

13. Nous lançons un appel à nos gouvernements pour qu'ils accordent la plus grande priorité à la création de comités nationaux du Pacte dont les partenaires sociaux seront parties intégrantes, en vue d'assurer un suivi des répercussions de la crise et des recommandations du Pacte.
14. Nous considérons qu'il est impératif que les organisations des travailleurs et d'employeurs d'Afrique, lancent, à titre prioritaire, de vastes chantiers de réformes au plan de la gouvernance et du redéploiement de leurs activités, pour leur permettre d'accroître leur expertise et leur représentativité.
15. Nous notons avec satisfaction les concertations organisées en 2008 et 2009 par les organisations des travailleurs et d'employeurs, tant au niveau régional, sous-régional que national avec l'appui du Bureau International du Travail et nous les encourageons vivement à poursuivre leurs efforts de promotion de la Déclaration de l'OIT de 1998 sur les Principes et Droits Fondamentaux aux Travail, la Résolution de l'OIT de 2007 sur les Entreprises Durables, et la Déclaration de l'OIT de 2008 sur la Justice Sociale pour une Mondialisation Equitable.
16. Nous saluons la Confédération Syndicale Internationale (CSI) et l'Organisation Internationale des Employeurs (OIE) pour leur participation et leur contribution à nos travaux ainsi que leur engagement dans le renforcement des Partenaires sociaux Africains.
17. Nous remercions vivement le Bureau International du Travail (BIT) pour la qualité et le niveau de sa contribution technique et financière au succès du 2<sup>e</sup> Forum des partenaires sociaux et nous comptons sur son soutien pour son institutionnalisation.
18. Le Bureau des Partenaires sociaux, constitué d'un représentant de l'Organisation Régionale de la Confédération Syndicale Internationale, d'un représentant de l'Organisation de l'Unité Syndicale Africaine et de deux représentants de la Confédération Panafricaine des Employeurs,



est chargé du suivi des recommandations du Forum. A cet effet il se réunira tous les ans entre deux sessions du Forum à l'effet d'assurer le suivi et l'évaluation des recommandations. Le secrétariat du Bureau des Partenaires Sociaux sera assuré par le Bureau des activités pour les Travailleurs et le Bureau des activités pour les employeurs.

19. Nous exprimons notre profonde gratitude au Burkina Faso, au Chef de l'Etat et à son Gouvernement pour leur chaleureuse hospitalité et leur appui pour la bonne tenue de nos travaux.
20. Nous félicitons enfin les partenaires sociaux du Burkina Faso représentés par le Conseil National du Patronat Burkinabé et les organisations syndicales du Burkina Faso, pour leur accueil et leur implication dans l'excellente organisation des travaux.

Fait à Ouagadougou, le 30 novembre 2009

**Les Partenaires sociaux Africains**

